

Expérimentation animale

CODE STAGE : NSVAL0036

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates de la formation :

Voir catalogue ENSV-FVI

<https://ensv-fvi.fr/formation-continue/>

Durée :

4 jours (1 journée pour les inspecteurs juniors puis 3 jours pour tous les inspecteurs)

Lieu :

Ecole nationale des services vétérinaires (ENSV) – Marcy l'Etoile

Public cible :

Uniquement les inspecteurs chargés de l'inspection des établissements d'expérimentation animale, pour lesquels cette formation a un caractère obligatoire.

Taille du public :

Consulter l'ENSV-FVI

Intervenants / Formateurs (ou Référents techniques) :

- Référent expérimentation animale,
- Enseignants des écoles vétérinaires,
- Responsables d'établissements d'expérimentation animale,
- Ministère chargé de l'enseignement et de la recherche.

Responsable pédagogique :

Geneviève CASCHETTA, ENSV-FVI

Modalités d'inscription :

Mon Self Mobile

Si besoin :

formco@vetagro-sup.fr

Accessibilité :

Formation accessible pour les PMR / personnes invalides

CONTEXTE

Selon la directive européenne 2010/63/UE, transposée en février 2013 l'utilisation des animaux à des fins scientifiques doit répondre à la règle des 3R mise en avant : Remplacement des animaux quand cela est possible, Réduction de leur nombre en fonction des procédures, et « Raffinement », c'est-à-dire utilisation des meilleures techniques à disposition et limitation des dommages causés à l'animal. Ce domaine de la recherche est particulièrement évolutif et soumis à une pression sociétale importante.

LA FORMATION

Objectif général :

Disposer des outils indispensables pour réaliser les inspections en établissement d'expérimentation animale, mise à jour des connaissances très évolutives dans le domaine de la recherche.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir ou maintenir des compétences dans le domaine spécialisé de l'inspection en expérimentation animale ;
- Connaître la réglementation pour les inspecteurs juniors, et ses évolutions dans le domaine de l'expérimentation animale ;
- Connaître les méthodes d'inspection ;
- Savoir analyser différentes situations conformes et non-conformes, au cours des inspections ; connaître les évolutions en matière de recherche et la gouvernance européenne dans ce domaine.

Contenu :

- Evolutions réglementaires au niveau national et européen dans le domaine expérimentation animale et conséquence dans le suivi des établissements ;
- Utilisation des grilles d'inspection et vadémécum, conduite de l'inspection pour les inspecteurs juniors ;
- Eléments de maîtrise des projets de recherche utilisant des animaux.

Méthodes pédagogiques :

Apports réglementaires, conférences par des personnalités professionnelles, échanges de pratiques entre les inspecteurs et la référente national.

Prérequis :

Connaissance de la réglementation relative à l'expérimentation animale à disposition sur l'intranet du MAA.